

# ENTRE TRANSMETTRE ET S'INSTALLER, L'AVENIR DE L'AGRICULTURE !

L'avenir de l'agriculture repose sur les femmes et les hommes qui la composent, chefs d'exploitation mais aussi salariés. Or, aujourd'hui dans notre pays, le nombre d'actifs diminue très rapidement car les installations sont loin de compenser les cessations d'activités. De plus, au regard de la pyramide des âges et des départs en retraite massifs prévus dans les années à venir, si rien n'est fait, cette tendance devrait se renforcer en entraînant la disparition d'environ un quart des exploitations qui subsistent encore.

C'est pourquoi, maintenir et si possible augmenter le nombre d'agricultrices et d'agriculteurs constitue un défi essentiel à relever. En effet, leur présence et leur travail dans l'ensemble des territoires sont indispensables pour garantir la sécurité alimentaire, assurer le dynamisme des zones rurales et réussir les transitions écologique, climatique, énergétique, économique et sociale qui s'imposent.

Paradoxalement, malgré la chute du nombre de fermes constatée depuis des décennies et en dépit de ses contraintes potentielles, le métier d'agriculteur attire aujourd'hui de plus en plus de jeunes et de moins jeunes aux profils diversifiés, pour beaucoup non issus du milieu agricole. Malheureusement, une proportion importante d'entre eux ne parvient pas à aller au bout de

la démarche pour différentes raisons : projets insuffisamment aboutis ou mal conçus, difficultés de trouver des terres et une ferme disponibles, problèmes d'accès aux financements nécessaires, lourdeur et complexité du parcours d'accompagnement...

Parallèlement, les paysannes et les paysans qui prennent leur retraite rencontrent eux aussi des difficultés pour trouver des successeurs. Si leur localisation et leur fertilité le permettent, les terres qu'ils exploitaient servent trop souvent à agrandir des exploitations existantes ou sont artificialisées, sinon elles peuvent s'enfricher.

Le renouvellement des générations constitue le thème central de cet avis car c'est une condition essentielle pour que l'agriculture française parvienne à réaliser ses indispensables mutations. Après en avoir de manière synthétique retracé les évolutions récentes et présenté la situation actuelle, en particulier sous l'angle sociodémographique, l'avis examine les dispositifs visant à favoriser l'installation et la transmission puis met en lumière les freins à leur développement.

Sur cette base, il formule des propositions concrètes pour faire en sorte que celles et ceux qui souhaitent exercer ce métier puissent y parvenir dans de bonnes conditions. Dans cet objectif, il appelle à



**Bertrand Coly**

est éducateur spécialisé, ancien Secrétaire général du MRJC (Mouvement rural de jeunesse chrétienne) et co-initiateur du FFJ (Forum Français de la Jeunesse). Il siège au CESE à la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation où il représente le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse.

## Contact :

bertrand.coly@lecese.fr  
06 03 98 85 17

la mobilisation de tous les acteurs concernés, qu'ils relèvent ou non du secteur agricole, ainsi qu'à la mise en œuvre de politiques publiques ambitieuses. Certaines de ces préconisations ont émergé lors de la « journée citoyenne » organisée dans le cadre de la préparation de l'avis, qui a réuni une vingtaine de personnes directement concernées par un processus de création, de reprise ou de transmission d'exploitations. Elles sont identifiées par le pictogramme .

## LES PRÉCONISATIONS DU CESE

### ➤ 1. Amplifier l'action des collectivités territoriales

- Repérage des terres se libérant, mobilisation des biens communaux, portage du foncier
- Soutien aux structures favorisant la transmission et l'installation

### ➤ 2. Créer des déclinaisons départementales des comités régionaux Installation Transmission, financées et présidées par l'État et les régions (Préconisation ayant fait l'objet d'un dissensus)

- Création d'une dynamique multi-acteurs
- Recueil de données statistiques
- Accompagnement des cédants et des porteurs de projet
- Médiation entre cédants (ou propriétaires) et repreneurs

## LE CONTEXTE

**448 500**

chefs et cheffes d'exploitation en 2018.  
505 106 en 2009

↓ -56 606 exploitants en 10 ans



Retraite moyenne en 2015:



36,4% ont plus de 55 ans



Âge moyen des chefs et cheffes **49,1 ans**

↓ -14% d'exploitations en 10 ans

**41 600**

fermes sont concernées par l'Agriculture biologique (9,5%) et 7,5% de la Surface agricole utile

**50 000 ha/an**

de terres agricoles disparaissent depuis 2015

**250 000**

salariés et salariées agricoles par an, depuis 2000

↑ x2 La production biologique a doublé en 5 ans

## LES NOUVEAUX ET NOUVELLES INSTALLÉ.E.S

**13 925**

exploitants et exploitantes ont été installés en 2018. Ces installations ne compensent qu'environ 2/3 des 20 000 cessations d'activité par an

↓ -2,8% par rapport à 2017

**31%**

des nouveaux et nouvelles installés.e.s avaient plus de 40 ans, en 2018

En Nouvelle-Aquitaine

**24,6%**

des nouveaux et nouvelles installés.e.s le font en Agriculture biologique

53,3% créent une ferme



32,9% reprennent une ferme

13,8% rejoignent une forme sociétaire en Nouvelle Aquitaine en 2017

**30%**

de nouveaux installés sont des femmes. Elles ont des prêts bancaires 2,5 fois plus long que les hommes

↑ x2 Les installations en production maraîchères (de 4 à 8%), transformation, circuit court...

**90%**

des entrepreneurs et entrepreneuses agricoles, n'ayant pas perçu la DJA\*, sont encore en activité après 10 ans contre 70% pour les entrepreneurs et entrepreneuses artisans et artisannes

**35,6 ha** de surface moyenne d'installation

## LES INTERVENANTS, LES STRUCTURES ET LES DISPOSITIFS



## LES PRÉVISIONS

OBJECTIF

**15%**

de la SAU\* en agriculture bio en 2022 (EGA\*)

2022

**1/4**

des exploitations et des actifs agricoles auront disparu d'ici 5 ans

2025

**45%**

des agriculteurs vont cesser leur activité d'ici 2026

2026

## Les porteurs de projets

aux Points info installation

**21 278**

en 2017



20% + de 39 ans

32,4 ans Moyenne d'âge

La DJA **20%** Femmes bénéficiaires

**5 010** = **31 000€**

DJA en 2018

Montant total, 6 000€/an sur 5 ans

↑ +433 4 577 DJA en 2017 (27 600€)

32% de DJA pour les NIMA

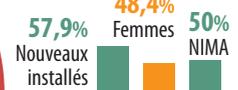
99% des exploitant.e.s ayant perçu la DJA sont encore en activité après 10 ans (2017)

## Les actions de la SAFER\*

**105 000 ha**

rétrocédés par la SAFER aux agriculteurs et agricultrices

36,5% ont été consacrés à l'installation



Satisfaction des démarches avec SAFER

Sources : Etude Accompagnement à l'Installation Transmission en Agriculture, Evaluation de la satisfaction des nouveaux inst allés en agriculture en Nouvelle-Aquitaine sur 2015-2018, Zoé PUJOL, DRAAF Nouvelle-Aquitaine, Région Nouvelle-Aquitaine, août 2019 ; Tableau de bord de la population des chefs d'exploitation agricole ou des chefs d'entreprise agricole en 2018, Direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds, MSA, janvier 2020 ; Bilan annuel de l'emploi agricole (BAEA), Agreste, ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, n° 253, septembre 2018 ; Les installations de chefs d'exploitation agricole en 2018, Info Stat Presse, MSA, novembre 2019 ; Les retraités : un état des lieux de leur situation en France, Conseil d'orientation des retraites (COR), décembre 2015 ; Préparation à l'installation en agriculture, Etude ministère de l'Agriculture (DGER), Bilan 2017 ; Agir pour les territoires, Rapport d'activité 2018 des SAFER, octobre 2019 ; GRAPH'AGRI 2019, Agreste, ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, Décembre 2019. © Getty images, Edition/CESE.

\* DJA : Dotation jeune agriculteur  
EGA : États généraux de l'alimentation  
NIMA : Non issu du milieu agricole  
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural  
SAU : Surface agricole utile

- **3. Organiser des rendez-vous pour sensibiliser les cédants potentiels à la transmission** 
- **4. Inciter financièrement à la transmission**
  - Revaloriser les retraites agricoles (au moins de 85% du SMIC, pénibilité)
  - Clarifier et assouplir la cessation progressive d'activité
  - Créer une indemnité viagère de transmission
  - Supprimer les aides PAC à 70 ans ou dès la possibilité d'une retraite à taux plein
  - Remettre à plat les avantages fiscaux
  - Généraliser le recours au fonds de garantie sur les fermages
- **5. Résoudre les problèmes de logement**
  - Favoriser l'octroi des aides pour acquérir et rénover des logements anciens
  - Inciter à mettre en place la taxe d'habitation sur les logements vacants
  - Faciliter l'accès aux logements communaux (zones en tension immobilière)
  - Mobiliser les SAFER (droit de préemption)
  - Autoriser l'installation temporaire d'habitats légers aux normes
- **6. Proposer 5 ans avant l'âge de la retraite l'inscription sur le Répertoire Départ Installation (idem pour les porteurs de projets)** 
- **7. Favoriser l'émergence de projets (réunions collectives multipartenaires de primo accueil annoncées via Pôle Emploi, réseaux sociaux, Internet...)** 
- **8. Élaborer un cahier des charges national pour concevoir des formations « amont » financées par CPF, Régions, Pôle-Emploi, VIVEA...**
- **9. Améliorer les dispositifs de formation** 
  - Transformer le BPREA :
    - développer l'apprentissage et diversifier les activités
    - créer une unité de formation pouvant être validée après l'installation effective
    - intégrer des modules adaptés aux nouveaux profils
  - Favoriser la prescription d'un stage de 1 à 6 mois dans le PPP
- **10. Multiplier les espaces tests grâce à un fonds d'amorçage** 
- **11. Favoriser le droit à l'essai** 
  - Généraliser le « parrainage » et améliorer la situation des bénéficiaires
  - Développer les tests en statut collectif (GAEC à l'essai, apport en industrie)
- **12. Faire évoluer la DJA vers une Dotation Nouvel Installé** 
  - Porter à 50 ans la limite d'éligibilité
  - Supprimer le caractère coercitif du plan d'entreprise et intégrer un volet transition agroécologique
- **13. Financer l'installation via la PAC :**
  - Doubler (2 à 4%) le volet « nouvel installé » et fonder l'aide sur un montant forfaitaire par nouvel installé
  - Majorer les aides régionales pour les installations dans un Projet alimentaire territorial
  - Utiliser le fonds de garantie (FEADER) pour faciliter le financement bancaire
- **14. S'appuyer sur le modèle coopératif**
  - Renforcer les collaborations coopératives/établissements d'enseignement agricole
  - Développer le parrainage coopérateurs aînés/nouveaux installés
- **15. Ouvrir aux membres d'une Coopérative d'Activités et d'Emploi ou d'une Société Coopérative et Participative le dispositif d'aide à l'installation** 
- **16. Prendre en charge (5 ans) les coûts de certification « agriculture biologique »**
- **17. Adopter une loi foncière**
  - Protéger les terres agricoles
  - Faire de l'installation la priorité des outils de régulation et supprimer leurs contournements (formes sociétaires, travail à façon)
- **18. Taxer plus fortement les plus-values réalisées lors de changements de destination des terres** 
- **19. Permettre aux candidats à l'installation de présenter leur projet en CDOA**